

4ème Hôtel de Ville du Locle



L'Hôtel de Ville du Locle est sans nul doute l'un des plus beaux édifices de Suisse. Oeuvre d'art total, il voulait marquer les esprits et le poids de la Mère commune des Montagnes en conflit « régulier » avec l'État de Neuchâtel.

À la suite d'un concours d'architecture, auquel participa Le Corbusier (1887-1965), le projet du Veveysan Charles Gunthert (1878-1918) est retenu. Débuté en 1913, l'imposant bâtiment est terminé en 1917, avant d'être remis aux autorités l'année suivante.

Lancement d'un concours d'architecture



Les autorités lancent un grand concours d'architecture pour la réalisation du

nouvel Hôtel de Ville. Celui-ci répond en particulier à deux objectifs : le développement des services publics modernes nécessite de nouveaux locaux plus vastes ; l'affirmation de la ville et de son autorité passe par la réalisation d'un bâtiment emblématique.

Le projet d'un nouveau bâtiment s'inscrit dans l'embellie des années folles et la continuité des grandes réalisations qu'a connu la cité au tournant du siècle. Nous pouvons citer l'hôpital (1892-1893), le casino-théâtre (1899-1900), l'usine électrique (1901-1902), le Technicum (1901-1902) ou le musée des Beaux-Arts (1906)¹.

En 1912, un concours est donc lancé par les autorités. Le cahier des charges ne comporte que peu de lignes directrices. Le bâtiment doit être « simpliste », « peu onéreux » et comprenant 49 espaces. Au final, 83 projets sont déposés².

Le jury se compose, quant à lui, d'architectes, de représentants politiques et du bureau fédéral de contrôle d'or et d'argent. En effet, ce dernier s'est engagé à participer au financement de la nouvelle construction.

Parmi les participants au concours, nous pouvons citer la candidature de Charles Édouard Jeanneret, futur Le Corbusier. Illustrant la lutte acharnée entre le socialisme et le capitalisme, son projet dénommé « béton armé » n'est pas retenu³. L'architecte chaux-de-fonnier, originaire du Locle, en est particulièrement irrité.

C'est finalement le projet « *la Truite* » du veveysan Charles Günthert qui est plébiscité.

Œuvre d'art totale

Le projet de Günthert constitue une œuvre d'art totale. Différents styles se côtoient : «Vieux suisse», Heimatstil, néo-renaissance ou Art nouveau dans un tout cohérent, harmonieux et prestigieux. Le bâtiment se compose notamment d'un fronton monumental et d'une flèche au nord.

Le bâtiment comprend notamment des arcades, des chapiteaux de styles Art nouveau, des fresques intérieurs d'Alfred Blailé), des boiseries en chêne et des ferronneries (notamment en forme de chimère le long des escaliers).

Ce bâtiment constitue également une rupture avec le style néo-classique des nouveaux quartiers érigés au lendemain du grand incendie de 1833.

Remise du bâtiment aux autorités

La construction de l'édifice ne se fait pas sans problème. Sa construction nécessite la pose de 1244 pilotis de 9 à 10 mètres de longueur en raison du sol marécageux. De plus, en pleine Guerre mondiale, le chantier prend du retard. Enfin, l'architecte Charles Günthert sera terrassé en juillet 1918 par la grippe espagnole.

En octobre 1918, le bâtiment est finalement inauguré et remis aux autorités politiques.

En remettant la salle du Conseil général à son homologue du législatif, le Président du Conseil communal tint ces paroles : « *que cette salle, dont tous les détails parlent d'art, de bon goût, de travail bien fini, inspire nos pensées et nos actes futurs : que toujours dans cette enceinte nous envisagions avec objectivité les questions que nous aurons à résoudre, que toujours nous recherchions leur solution dans un esprit de paix, de concorde, d'abnégation et de dévouement à notre chère localité* »⁴.

Un hall et des salles d'exception

En entrant dans l'édifice, le hall attire le regard. Il se compose d'arcades sur deux niveaux, peintes aux couleurs vives et de formes arabesques inspiré de la Renaissance allemande⁵. La voûte en brique de verre, due au zurichois Robert Looser, rappelle celle de l'Hôtel de Ville de la capital économique suisse.

Différentes pièces ont été conservées en l'état :

Salle du Conseil général située au deuxième étage, cette pièce accueille le pouvoir législatif. Le parlement de la Ville siège généralement une fois par mois pour traiter de différentes affaires ou projets. Le siège majestueux est celui du président du Conseil général, accompagné à sa gauche et à sa droite de différents élus, membres du bureau.



En dessous se trouvent les cinq membres du pouvoir exécutif, qui répondent de leurs actions auprès du parlement. Notons qu'en 1918 le nombre de Conseillers communaux était alors de sept (contre cinq aujourd'hui), comme le prouve le nombre de bureaux. Enfin, les sièges occupant la grande partie de la salle accueillent les membres du Conseil général. Le public s'assoit sur les côtés ou au fond de la pièce.

La salle du Conseil général impressionne les visiteurs par ses boiseries en chênes et son mobilier. Des armoiries se trouvent sur les modillons soutenant les solives. On peut y voir celles de la Ville, mais aussi en son centre, les armoiries de Valangin et de Neuchâtel.

Salle du Conseil communal : située au troisième étage, lieu du pouvoir exécutif, cette pièce se situe en dessous de celle du législatif (1er pouvoir). Intimiste, elle accueille les membres du Conseil communal, généralement le mercredi de chaque semaine. Lors de ces séances, siège également le chancelier de la Ville, garant du protocole et du respect des institutions.



Salle des mariages : située au rez-de-chaussée, cette pièce d'apparat bénéficie elle aussi de boiseries en chêne et d'un mobilier exceptionnel de style Louis XIII et Louis XV.

Depuis 2012, ces différentes salles sont ouvertes au public. Les visites du bâtiment peuvent être effectuées de manière autonome ou accompagnées d'un

guide. Une documentation réalisée par la Ville du Locle est à disposition: Dépliant sur l'Hôtel de Ville du Locle.

Fresques monumentales

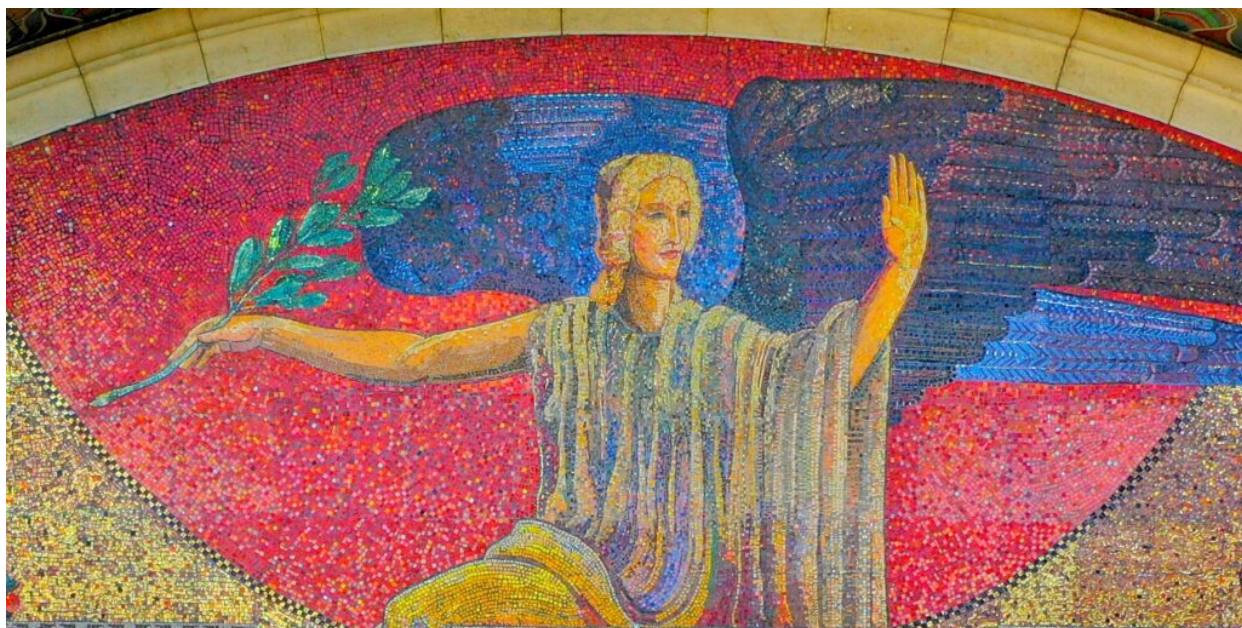
En 1918, frappé par la grippe « espagnole », l'architecte Charles Gunthert meurt. Quelques temps avant son décès, il prend contact avec le peintre vaudois Ernest Bieler (1863-1948) pour la réalisation de fresques monumentales sur les frontons du bâtiment.

« Les hommes ont divisé le cours du Soleil, déterminé les heures »



En 1922, ce dernier réalise, en est du bâtiment, une fresque sur la symbolique du Temps : « *Les hommes ont divisé le cours du Soleil, déterminé les heures* ». Des corps de métiers y sont représentés : les astrologues, les horlogers, les dentellières ; les passions et les différentes étapes de la vie aussi. La Ville du Locle rejoint le cercle très fermé des Cités bénéficiant de fresques monumentales.

« La Paix »



En 1932, Ernest Bieler se consacre à la partie ouest du bâtiment avec une nouvelle œuvre monumentale, appelée « La Paix ». Une femme ailée y est représentée, portant dans sa main le rameau d'olivier. En raison de la crise horlogère (1929-1933), le financement est principalement assuré par la Fondation d'embellissement.

Les jardins et la déesse de l'eau

Le bâtiment de l'Hôtel de Ville bénéficie d'un cadre exceptionnel avec ses jardins en est.

En 1930, une statue est érigée dans les jardins de L'Hôtel de Ville: la déesse des sources. Œuvre du sculpteur André Huguenin Dumittan, celle-ci coûta 16'000 francs⁶ et défraya la chronique en raison de sa grandeur⁷. La déesse est dorénavant plus qu'appréciée des habitants, valorisant l'ensemble des jardins. Pour la petite histoire, son regard est tourné en direction de la salle du Conseil communal. En effet, celle-ci surveille les autorités de la Ville.

L'esplanade de l'Hôtel de Ville

En 2009, afin de lier les jardins en ouest au bâtiment et de sortir les véhicules, un parvis est inauguré. Celui-ci est l'œuvre de l'architecte communal, Jean-Marie Cramatte. Il rappelle le plan orthogonal de la Ville. Outre la mise en zone piétonne, sa réalisation fut décriée par ses détracteurs pour son style « néo-marxiste ». En effet, la droite et les conservateurs s'attaquèrent

régulièrement à la mise en place d'aménagements piétonniers (Temple, Place du marché, Place du 1er Août,...) dans la Mère commune, entravant selon eux le trafic individuel. Néanmoins, l'inauguration de l'esplanade regroupa de nombreux citoyens et citoyenne⁸. Sa réalisation valorise plus que jamais l'ensemble du bâti et fait le bonheur des jeunes mariés.

En 2023, le Conseil général accepte également un projet de réalisation d'une liaison piétonne entre les jardins de l'Hôtel de Ville et ceux du Casino. Ce projet qui avait été rejeté en référendum quelques décennies auparavant permet de valoriser un plus encore l'ensemble du site.

Les Hôtels de Ville antérieurs

Par le passé, Le Locle a connu sans doute trois autres Hôtel de Ville.

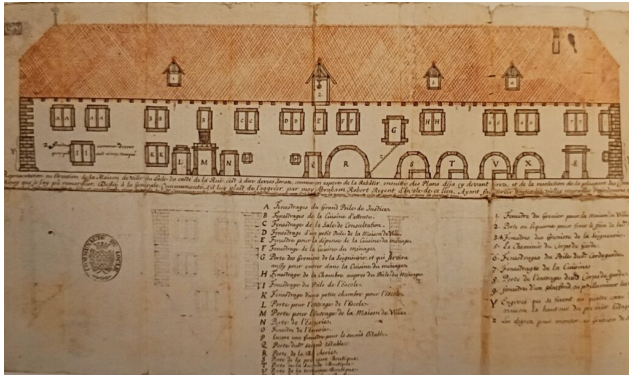
Troisième Hôtel de Ville : Au lendemain de l'incendie de 1833, les autorités s'attachent avant tout à reconstruire les habitations. Un nouveau plan est élaboré par l'inspecteur des Ponts et chaussées, M. Junod. En 1837, une commission est créée, afin de lancer l'élaboration d'un nouvel édifice. En 1841, le bâtiment (situé aujourd'hui à Grande-Rue 11) est inauguré. Il comprend notamment les tribunaux, la gendarmerie et des espaces pour le maire. Des surfaces vacantes au deuxième étage sont occupées quelque temps par le Centre royaliste. Ce bâtiment était le lieu de réception et d'accueil de la noblesse de passage. Le 27 septembre 1842, le roi et la reine de Prusse s'y rendent. Le 29 février 1848, les révolutionnaires prennent le bâtiment.



Le développement de l'administration moderne nécessitant des espaces plus importants, les autorités se lanceront au début du 20e siècle sur la réalisation d'un nouveau bâtiment bien plus imposant.

Deuxième Hôtel de Ville : À la suite de l'incendie de 1683, le Conseil de Commune décide la construction d'une nouvelle maison de Ville, à proximité du Temple. Terminé en 1688, ce bâtiment imposant pour l'époque comprenait différents corps de métiers, dont les abattoirs, une boucherie, des boutiques et

l'école. La Maison de Ville ne résista pas à l'incendie du



24 avril 1833.

Premier Hôtel de Ville : La date de construction ne nous est pas connue. Toutefois, une maison de commune existait dans la première moitié du XVIe. Les seigneurs de Longueville y « *donnent liberté* » d'y tenir *vendange de vin et logis public* », *restaurant et hôtel* »⁹.

Ces bâtiments furent des lieux fonctionnels et d'accueils, mais aussi le théâtre des grands événements, qui secouèrent l'histoire de la Mère commune.

Illustrations

Photo archive : Collection CDU.

Photos intérieures et extérieures : VILLE DU LOCLE, par réalisation NEOCOM.

1 GUEX, Stéphanie (dir.), LANGER, Laurent et LÜTHI, Dave, 1912-1922 : *L'Hôtel de Ville du Locle*, Édition G d'Encre, Le Locle, 2013, p. 16.

2 GUEX, Stéphanie, p. 22.

3 GUEX, Stéphanie, p. 15.

4 BAILLOD, M. W., *Les Hôtels de Ville du Locle*, Lausanne, 1919, p. 81.

5 BAILLOD, M. W., p. 111.

6 L'IMPARTIAL, *Le jardin de l'Hôtel de Ville : sa vasque et sa déesse*, 30 juillet 1984.

7 L'IMPARTIAL (rm), *Statue du jardin de l'Hôtel de Ville*, 25 octobre 1930.

8 L'IMPARTIAL (rm), *Statue du jardin de l'Hôtel de Ville*, 25 octobre 1930.

9 BAILLOD, M. W., *Les Hôtels de Ville du Locle*, Lausanne, 1919, p. 16.

-> Frise chronologique

1ère Guerre mondiale et mobilisation



Dans sa séance du 31 juillet 1914, le Conseil fédéral, présidé par Arthur Hoffman (1857-1927), décide la « mise de piquet » de l'armée fédérale. Tout s'enchaîne rapidement. Le 1er août, la mobilisation est décrétée; le 3 août, l'assemblée fédérale octroie les pleins pouvoirs au Conseil fédéral ; un général de l'armée suisse est nommé en la personne d'Ulrich Wille.

Le Conseil d'État *in corpore* se rend à Colombier pour l'assermentation des soldats en présence du général Wille.

Solidarité envers les soldats français

Dans la Mère commune, l'armée suisse est cantonnée à la frontière et notamment au Col-des-Roches. Côté français, des tirs raisonnent jusque dans la cité suisse.

Un mouvement de solidarité se met en place, vis-à-vis des Loclois, notamment

français et italiens, appelés sous leurs drapeaux. Des manifestations de soutiens sont organisées, notamment lors du 14 juillet. Comme l'écrit l'historien Sébastien Abbet, les enfants et réfugiés belges sont hébergés au Locle sur l'initiative de l'écrivaine T. Combe (1856-1933)¹ABBET, Sébastien, La Grève dans la Ville : une cité horlogère à travers guerre mondiale, conflits sociaux et restauration de l'ordre (Le Locle, 1912-1920), Unil, 2019, p. 2 : www.academia.edu.. La Belgique, état neutre, a en effet été envahie dès 1914 par les troupes allemandes.

Retrait bancaire limité et inflation des denrées

Dès le 1er août 1914, le Conseil d'État limite les retraits d'argent dans les institutions bancaires, notamment de la BCN²L'Impartial, « À la population du canton de Neuchâtel, 3 août 1914.. Rapidement après la mobilisation, les autorités du Locle et de La Chaux-de-Fonds s'inquiètent de la hausse des prix, notamment ceux du fromage. La vie des agriculteurs devient de plus en plus difficile. L'association des maîtres-boulangers du district du Locle procède à des augmentations du prix du pain. Fixé entre 30 ct et 36 ct le kilo avant la guerre, le prix du pain s'envole. Ainsi, en mai 1916, il est fixé entre 52 ct et 56 ct le kilo. Avant la guerre et pendant la guerre, selon l'annuaire statistique fédéral, le prix de la pomme de terre du pays augmente de 140% au Locle³L'EXPRESS, Canton, 15 septembre 1916.. La pénurie de pétrole se fait sentir. Le prix de la viande est fixé par le Conseil fédéral.

Les chantiers prennent du retard, à l'instar de la réalisation de l'Hôtel-de-Ville. La réquisition des chevaux et attelages complique la vie de la population. À la suite de l'incendie du nouveau collège en 1915, le corps de pompiers se trouve « légèrement désorganisé »⁴L'IMPARTIAL, Aux Montagnes, 21 juin 1915.. Il bénéficie de l'aide de volontaires, mais aussi de la compagnie de soldats cantonnée au Col-des-Roches.

En 1918, des négociants-spéculateurs parcourent les Montagnes et notamment les fermes locloises. Leur but : liquider les marchandises dites « rares », telles que le savon, le café ou l'huile. En effet, conscient de la fin imminente des hostilités et de la dépréciation de leur bien à court terme, ils tentent de liquider leur stock, qu'ils avaient capitalisé⁵L'EXPRESS, Canton, 5 novembre 1918..

La grippe « espagnole »

En 1918, la grippe dite « espagnole » tue et notamment parmi les recrues et soldats mobilisés. Ainsi, un soldat vaudois, évacué de Saint-Imier, meurt à l'hôpital du Locle⁶L'IMPARTIAL, La grippe, 18 juillet 1918.. D'autres seront également hospitalisés dans la Mère commune. De nombreux soldats et habitants perdront la vie.

En août 1918, le Conseil d'État écrit au Conseil fédéral pour lui demander de restreindre les contingents mobilisés aux frontières⁷L'IMPARTIAL, Canton, 30 août 1918..

Manifestations pour la Paix

La gauche et le parti socialiste s'opposent à la guerre. En 1915, une manifestation pour la Paix regroupe 1500 personnes à La Chaux-de-Fonds. Le Conseil communal y participe. Les orateurs, le Conseiller national Ernest Paul Graber (1875-1956), le pasteur Paul Pettavel (1861-1934) et le Loclois Perret, rappellent les exactions et la boucherie de la guerre, avec près de 10 millions de morts. Ils en appellent à l'Internationale prolétarienne⁸L'IMPARTIAL, La manifestation, 4 octobre 1915..

En 1916, la population se mobilise une nouvelle fois. Elle réagit à l'affaire dite « des colonels ». En effet, deux officiers de l'armée suisse livrent des renseignements à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie. La réticence de l'armée à traduire en justice les officiers et la clémence du jugement cristallisent les antagonistes, notamment entre la Suisse allemande et la Suisse romande. Au Locle, 1'500 citoyens se regroupent pour fustiger le parti de la guerre et les courants germanophiles au sein de l'armée. Des discours sont prononcés au Temple, dont notamment par le socialiste Charles Naine (1874-1926) et Ernest Paul Graber, rédacteur en chef de la *Sentinelle*⁹L'EXPRESS, L'assemblée du Locle, 21 janvier 1916..

Armistice

Le 11 novembre 1918, l'armistice entre les Alliés et l'Allemagne est signé dans la forêt de Compiègne. À l'instar de nombreux pays belligérants, la gauche suisse se

soulève face à une guerre, jugée une nouvelle fois capitaliste.

Avant même l'armistice, le 12 novembre 1918, la grève générale est lancée dans le pays. Depuis le 9 novembre, la grève est lancée dans la Mère commune. La gauche étant majoritaire depuis quelques mois, le drapeau rouge flotte sur l'Hôtel-de-Ville et les Services industriels sont bloqués. Au gymnase de La Chaux-de-Fonds, un drapeau rouge, en lieu et place du drapeau suisse, est hissé au toit du bâtiment. Il est l'œuvre du directeur lui-même, Auguste Lalive. Outrés, certains élèves arrachent le drapeau¹⁰L'EXPRESS, Canton, 18 novembre 1918..

Le Conseil d'État neuchâtelois exhorte les Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds à cesser leur soutien aux grévistes. La Grève générale prend fin le 14 novembre. Les membres socialistes des exécutifs seront, par la suite, condamnés.

Au Locle, l'Union ouvrière lance différentes manifestations. Une pétition des Unions ouvrières de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds adressée au Grand Conseil réclame notamment¹¹L'EXPRESS, Canton, 19 novembre 1918. :

1. La journée de huit heures pour les entreprises publiques et privées;
2. L'instauration d'une assurance chômage, vieillesse et survivants;
3. Le droit de vote aux femmes;
4. Développement des écoles pour aider les élèves de la classe ouvrière, ainsi que la mise en place d'un enseignement plus positif et vivant;
5. Suppression des dispositions légales pour enlever le droit de vote aux personnes ayant des retards d'impôt;
6. Représentation proportionnelle de la classe ouvrière au sein des commissions;
7. Nomination des Conseillers communaux et des magistrats par le peuple;
8. Création d'un bureau des salaires;
9. Intervention de l'État pour moderniser l'agriculture et permettre une amélioration des conditions de travail des paysans.

Même si la Grève générale n'a pas porté ses fruits, il semble que la gauche se soit renforcée. Les élections fédérales au Conseil national du mois d'octobre montrent une forte poussée de la gauche, à l'instar de la représentation neuchâteloise qui réussit à placer trois socialistes au côté de deux libéraux et deux

radicaux¹²L'IMPARTIAL, Les élections, 27 octobre 1919..

« La Paix »

Avec 19 millions de morts et 21 millions de blessés, des veuves et des orphelins, la Première Guerre mondiale constitue un traumatisme sans précédent.

En 1923, un monument aux morts est inauguré au Col-des-Roches en hommage aux soldats français et volontaires du district du Locle¹³L'IMPARTIAL, Chroniques neuchâteloises, 29 octobre 1923..

Débutée en 1913, la réalisation du nouvel Hôtel-de-Ville du Locle se termine en 1917. Le fronton du bâtiment se couvre de fresques monumentales. À l'ouest, en 1932, une large fresque nommée « La Paix » est réalisée par Ernest Bieler. Tenant le rameau d'olivier, symbole de « paix », une femme ailée rappelle le temps nouveau et la réconciliation pour ce qui devait être la « Der des der ».



Conclusion

La Suisse n'est pas directement frappée par ce conflit qui fit plus d'une dizaine de millions de victimes. Les problèmes s

emblent dès lors pour le moins insignifiants par rapport à la souffrance des

populations de la plupart des pays du monde. Privation et restriction semblent néanmoins le quotidien de la population.

À l'instar des pays européens et dans la continuité de la révolution russe de 1917, différents mouvements sociaux débutent. La Suisse connaît l'un des plus grands nombres de grève en Europe.

Illustration

Carte postale de la mobilisation de 1914 devant l'Hôtel-de-Ville.

HASLER, p. 70. Enterrement d'un soldat loclois mort au service militaire.

La Paix d'Ernest Bieler.

-> Frise chronologique